

**DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE  
LE SOMMEIL ET SA PATHOLOGIE  
3<sup>ème</sup> Cycle**

**UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales**

**ARTICLE I : OBJET ET ENTREE EN VIGUEUR**

Il est créé par décision des Conseils des Universités d'Angers, Aix-Marseille 2, Bordeaux, Bretagne Occidentale, Grenoble 1, Limoges, Lyon 1, Lille 2, Montpellier 1, Nancy, Nantes, Nice, Poitiers, Rouen, Strasbourg 1, Toulouse 3, Tours, Paris 5, Paris 6, Paris 7, Paris 11 et Paris 12, à compter de l'année universitaire 2002-2003, un Diplôme Interuniversitaire intitulé : Le Sommeil et sa Pathologie.

A compter de l'année universitaire 2022-2023 la liste des Universités partenaires a été mise à jour et est la suivante :

Universités Amiens (Dr Basille-Fantinato), Angers (Pr Trzepizur), Besançon (Dr Silvo, Dr Bourdin), Bordeaux (Pr Philip, Pr Micoulaud-Franchi), Brest (Pr Leroyer, Dr Lecadet), Dijon (Dr Georges), Grenoble (Pr Tamisier), Limoges (Pr Melloni, Dr Khalil), Lille (Pr Charley Monaca), Marseille (Dr Lambert), Montpellier (Pr Dauvilliers, Dr Barateau), Nancy (Pr Chaouat), Nantes (Dr Leclair), Université de Paris (Pr Delclaux, Dr Geoffroy, Pr d'Ortho, Pr Leger, Pr Fauroux), Sorbonne Université (Pr Arnulf), Paris Sud (Dr Roisman, Dr Petitjean), Paris Est-Créteil (Dr Boyer), Poitiers (Pr Meurice, Pr Drouot), Reims (Dr C Launois), Rouen (Pr Cuvelier), Saint-Etienne (Pr Roche, Dr Court-Fortune), Strasbourg (Pr Bourgin, Pr Kessler, Pr Schröder), Toulouse (Pr Gérard) et Tours (Dr Limousin).

**ARTICLE II : OBJECTIFS DE LA FORMATION**

L'enseignement sur le sommeil et sa pathologie est limité à quelques heures dans le deuxième cycle des études de médecine et ne permet pas une prise en charge médicale et économique efficace. Une importante demande de formation existe actuellement en raison de la fréquence de cette pathologie qui touche plus de 20 % de la population et qui regroupe des spécialistes de plusieurs disciplines (neurologues, psychiatres, pneumologues, ORL, internistes, etc...). Depuis 2002, un enseignement portant sur le sommeil et sa pathologie est dispensé au niveau national après entente entre la Société Française de Recherches et de Médecine du Sommeil (SFRMS) et la Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF). Il s'adresse à un grand nombre d'étudiants, axé sur la clinique, et, pour répondre aux objectifs de formation de médecins libéraux, axé sur le travail ultérieur en centre de sommeil, avec un enseignement théorique réalisé via des séminaires en visioconférence (et des enseignements enregistrés sur une plateforme dédiée) et des stages effectués dans les structures « sommeil » des différentes universités partenaires (unités des troubles du sommeil, services d'explorations fonctionnelles, centres du sommeil des CHU).

Le constat d'un temps insuffisant prévu actuellement pour la réalisation du stage clinique dans les structures d'accueil motive l'allongement de la durée du DIU qui va passer à 2 ans dès la rentrée universitaire 2023. La première année sera consacrée à l'enseignement théorique avec une validation des connaissances en fin d'année universitaire par un examen écrit. Seuls les étudiants ayant validé l'épreuve écrite pourront s'inscrire à la deuxième année du DIU.

Cette deuxième année comprendra un stage clinique de 4 semaines, qui pourra être divisée (répartition de ces semaines laissée à l'appréciation de chaque université d'accueil) et une épreuve orale à la fin de l'année qui permettra de valider le DIU.

Les objectifs pédagogiques DIU « Le Sommeil et sa Pathologie » sont les suivants :

**1. Acquérir les connaissances théoriques (enseignement théorique de 89 heures) concernant :**

- le sommeil normal et les rythmes biologiques,
- leur régulation,
- leur évolution au cours de la vie (de la naissance au grand âge),
- leur substratums neurobiologiques
- leurs pathologies, physiopathologies, traitement et conduite à tenir

**2. Acquérir la pratique clinique (stage obligatoire dans un centre de sommeil agréé par le comité pédagogique, de 150 heures) pour :**

- Mener des consultations et prendre en charge les pathologies du sommeil
- Explorer le sommeil et les rythmes normaux et pathologiques

Les débouchés prévus sont :

- Exercer en « Médecine du sommeil », dans les différents cadres de l'exercice médical (hospitalier public ou privé, CHU, libéral).
- Carrière de recherche en EPST ou dans l'industrie pharmaceutique ou du dispositif médical, en complément de la formation propre de recherche.

**ARTICLE III : RESPONSABLES**

<p><b><u>Responsable principal</u></b> <b><u>Université de Bordeaux :</u></b> <b>Professeur Jean-Arthur MICOULAUD-FRANCHI</b> CHU de Bordeaux Service Universitaire de Médecine du Sommeil 13<sup>ème</sup> Etage tripode Place Amélie Raba Léon 33076 BORDEAUX Cedex 05 57 82 13 37 <a href="mailto:jarthur.micoulaud@gmail.com">jarthur.micoulaud@gmail.com</a> <a href="mailto:secretariat.sanpsy@u-bordeaux.fr">secretariat.sanpsy@u-bordeaux.fr</a></p>	<p><b><u>Coresponsable</u></b> <b><u>Université de Bordeaux :</u></b> <b>Professeur Pierre PHILIP</b> CHU Pellegrin Service Universitaire de Médecine du Sommeil Tripode 13 – Aile 1 Place Amélie Raba Léon 33076 BORDEAUX Cedex 05 57 82 01 73 <a href="mailto:pr.philip@free.fr">pr.philip@free.fr</a></p>
--	--

**ARTICLE IV : ORGANISATION GENERALE DE LA FORMATION**

**A) Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **250** pour l'ensemble des Universités co-contractantes.

**B) Durée des études et rythme de la formation :**

La formation dure **2 ans** et se déroule tous les ans.

Date d'enseignement du 01/10 chaque année au 30/09 de l'année suivante.

**C) Enseignement théorique : volume horaire, lieu des enseignements, sur la première année :**

Le volume horaire de l'enseignement théorique est de **89 heures**.

Cours en amphithéâtre pouvant accueillir jusqu'à 250 étudiants, pour un des modules d'enseignement théorique, l'enseignement théorique étant centralisé sur Paris.

Cours en Zoom avec capacité 250 personnes (et une plateforme permettant la sauvegarde et la diffusion en différé des enregistrements)

**D) Enseignement pratique, sur la seconde année :**

Des stages pratiques obligatoires d'une durée globale de **150 heures** se déroulent dans un Centre Hospitalo-universitaire de Bordeaux, Service Universitaire de Médecine du Sommeil.

## ARTICLE V : CONDITIONS D'INSCRIPTION

### Conditions de titre :

Peuvent être admis à s'inscrire après autorisation du responsable de l'enseignement :

les Docteurs en Médecine, Chirurgie Dentaire ou Pharmacie

les étudiants ayant validé le 2ème cycle des études médicales,

les titulaires d'un Master en recherche biomédicale ou sciences de la vie,

et les étrangers possédant des titres équivalents.

Pour les conditions d'inscription, une dérogation peut être sollicitée auprès de l'un des deux coordonnateurs nationaux.

Peuvent être admis à s'inscrire sur dérogation accordée par le responsable de l'enseignement :

les titulaires d'un Doctorat d'Etat en Sciences de la vie,

les titulaires d'un Doctorat d'Etat en Sciences de l'homme.

Les psychologues, psychothérapeutes,

Les étudiants en thèse d'université dans les domaines sciences de la vie et sciences humaines et sociales, effectuant leur travaux sur des thèmes de recherche ayant trait au sommeil ou à la vigilance) sous réserve de l'avis du comité national pédagogique.

**Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).**

## ARTICLE VI : COUT DE LA FORMATION

En formation initiale :

*1<sup>re</sup> année : 500€*

*2<sup>e</sup> année : 150€*

En formation continue :

*1<sup>re</sup> année : 1 000€*

*2<sup>e</sup> année : 400€*

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

## ARTICLE VII : CONTROLE DES CONNAISSANCES ET CONDITIONS DE VALIDATION

### A) Lieu des examens :

L'épreuve écrite se déroule dans une Université parisienne, l'épreuve orale se déroule dans les locaux universitaires et hospitaliers du CHU de Bordeaux ou du CHU de Toulouse Purpan.

### B) Nature des épreuves et conditions de validation :

La présence et l'assiduité en cours et en stage est obligatoire (mais non noté).

La validation de l'enseignement repose sur deux épreuves :

- La première année, une épreuve écrite est organisée au niveau national (durée 4 heures, notée sur 20, coefficient 1),
- La deuxième année, sous condition que la première année ait été validée, une épreuve orale est organisée localement. Elle porte sur la capacité à réaliser des explorations du sommeil, en posant les indications et en les interprétant ainsi qu'en déroulant un raisonnement clinique devant une situation de médecine du sommeil (durée 2 heures, notée sur 20, coefficient 1),

Pour être déclaré admis, les candidats doivent satisfaire aux conditions d'assiduité, obtenir la moyenne à chacune des 2 épreuves et avoir validé son stage.

Une note inférieure à 10 à l'une des épreuves est éliminatoire (pas de compensation entre les deux épreuves écrite et orale).

### C) Conditions de redoublement :

Les candidats ajournés peuvent être admis à redoubler moyennant acquittement des droits afférents à la formation.

Ils peuvent conserver le bénéfice des notes supérieures à la moyenne qu'ils ont obtenues (2 ans).

**D) Composition du jury :**

Le jury de l'épreuve écrite comprend 5 membres enseignants (PU-PH) choisis parmi les responsables locaux du diplôme ;

Le jury de l'épreuve pratique, présidé par le responsable local de l'enseignement, comprend au moins 3 membres dont un PU-PH.

## **ARTICLE VIII : DELIVRANCE DU DIPLOME**

### **7/ Délivrance du diplôme :**

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- par voie postale après une demande écrite
- en main propre sur présentation d'une pièce d'identité

**Création :** Conseil UFR 2 du 25/06/2002  
C.A. du 05/07/2002

**Modifications (changement de responsable) :**  
Conseil UFR Sciences Médicales du 12/01/2015  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 03/03/2015

**Augmentation du coût de la formation et modifications :**  
Conseil UFR Sciences Médicales du 14/05/2018  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2018  
**(Version 3)**

**Modifications :** Conseil UFR Sciences Médicales du 06/02/2023  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 30/03/2023  
**(Version 4)**

**Modifications (changement de responsable) :**  
Conseil UFR Sciences Médicales du 18/03/2024  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024  
**(Version 5)**

**Modifications :** Conseil UFR Sciences Médicales du 07/10/2024  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/11/2024  
**(Version 6)**

## **PROGRAMME DETAILLE DE L'ENSEIGNEMENT**

### **Séminaire d'Introduction**

**Responsables:**

**CM Schröder / W Trzepizur**

Ce premier séminaire se tiendra en présentiel, à Paris : **Faculté de médecine, site Bichat, 16 rue Henri Huchard, Paris 18<sup>e</sup>, dans l'amphithéâtre 3, au 1<sup>er</sup> sous-sol.**

<b>8h30-9h30</b>	Le DIU <i>Le sommeil et sa pathologie</i> : présentation et organisation pratique	<b>CM Schröder</b> – Strasbourg <b>&amp; W Trzepizur</b> – Angers
<b>9h30-10h45</b>	Présentation ICSD-3 - Introduction au séminaire 1 Généralités sur le sommeil	<b>JA Micoulaud</b> -Bordeaux
<i>Pause</i>		
<b>11h00-12h00</b>	Histoire de la médecine du sommeil	<b>M Billiard</b> – Montpellier
<i>Déjeuner</i>		
<b>13h30-15h30</b>	Atelier pratique : « Lecture de tracés respiratoires »	<b>M Georges</b> – Dijon <b>W Trzepizur</b> – Angers
<b>15h30-17h00</b>	Atelier pratique : « Lecture de polysomnographie (EEG) »	<b>L Barateau</b> – Montpellier <b>I Lambert</b> – Marseille

**Séminaire 1 « Sommeil Normal » et Séminaire 2 « Insomnie/ chronobiologie »**

**Responsables:**

**CM Schröder / W Trzepizur**

<b>8h30-9h00</b>	Réponses aux questions	<b>C Schröder &amp; W Trzepizur</b>
<b>9h00-10h00</b>	Les fonctions du sommeil	<b>P Bourgin-Strasbourg</b>
<i>Pause</i>		
<b>10h15-11h45</b>	Bases physiologiques de la vigilance et de la somnolence – Chronotype Régulation homéostatique du sommeil Synthèse circadien-homéostasique	<b>J Taillard – Bordeaux</b>
<b>11h45-12h45</b>	Troubles du rythme circadien veille-sommeil	<b>U Kilic-Huck - Strasbourg</b>
<i>Déjeuner</i>		
<b>14h15-15h45</b>	Epidémiologie de la somnolence diurne excessive Evaluation subjective et objective de la somnolence Méthodes d'explorations et exemples Implications médicales administratives et légales. Accidentologie	<b>P Philip - Bordeaux</b>
<i>Pause</i>		
<b>16h00-17h30</b>	Démarche diagnostique devant une hypersomnolence	<b>C Charley Monaca – Lille</b> et <b>L Barateau - Montpellier</b>

<b>9h00 – 11h00</b>	Diagnostic de l'insomnie chez l'adulte : outils subjectifs et objectifs, évaluation, diagnostics différentiels. Recommandations HAS pour le diagnostic de l'insomnie.	<b>I Poirot – Lille</b>
<i>Pause</i>		
<b>11h15-12h30</b>	Stratégie thérapeutique dans l'insomnie (présentation des thérapeutiques détaillées dans les cours e-learning)	<b>I Poirot – Lille</b>
<i>Déjeuner</i>		
<b>14h-16h</b>	Clinique des troubles du sommeil en Psychiatrie.	<b>PA Geoffroy - Paris</b>
<i>Pause</i>		
<b>16h15-17h30</b>	Conduite à tenir devant une insomnie	<b>J Maruani - Paris</b>

**Séminaire 3 « Troubles respiratoires (dernière partie)/ Pédiatrie »**  
**W Trzepizur, MP d'Ortho / CM Schröder**

<b>8h30 – 9H15</b>	Présentation des troubles respiratoires au cours du sommeil.	<b>W Trzepizur - Angers</b>
<b>9h15 – 10h30</b>	Du ronflement au syndrome d'apnées du sommeil.	<b>W Trzepizur - Angers</b>
<i>Pause</i>		
<b>10h45 – 12h45</b>	Approche clinique du SAHOS Prise en charge diagnostique du SAOS.	<b>S Launois - Paris</b>
<i>Déjeuner</i>		
<b>14h00–15h30</b>	Traitement par PPC : indications et modalités	<b>JC Meurice – Poitiers</b>
<b>15h30-16h30</b>	SAS central	<b>MP d'Ortho - Paris</b>
<i>Pause</i>		
<b>16h45- 18h15</b>	Analyse et interprétation des rapports de PPC	<b>C Philippe - Paris</b>

<b>8H30- 10H00</b>	Stratégie thérapeutique des troubles respiratoires au cours du Sommeil	<b>MP d'Ortho – Paris</b>
<i>Pause</i>		
<b>10h15- 12h45</b>	Insomnie de l'enfant et ses répercussions Adolescence et écran	<b>C Schroder - Strasbourg</b>
<i>Déjeuner</i>		
<b>14h00 – 15h00</b>	TDAH de l'enfant	<b>S Bioulac -Grenoble</b>
<i>Pause</i>		
<b>15h15-17h15</b>	SAOS de l'enfant : Epidémiologie, pathophysiologie, signes cliniques, complications et traitement	<b>B Fauroux - Paris</b>

**Séminaire 4 « Hypersomnolences / Parasomnies / Troubles moteurs »  
I. Lambert/ L. Barateau**

<b>8h30 – 11h</b>	Diagnostic et prise en charge des hypersomnolences centrales	<b>Y Dauvilliers - Montpellier</b>
<i>Pause</i>		
<b>11h15 – 12h45</b>	Hypersomnolences : particularités diagnostiques et thérapeutiques chez l'enfant	<b>P Franco - Lyon</b>
<i>Déjeuner</i>		
<b>14h-15h</b>	Somnolence résiduelle du SAOS post-PPC	<b>MP d'Ortho - Paris</b>
<b>15h-17H30 (avec pause)</b>	Syndrome des jambes sans repos et MPJ, crampes nocturnes, scorage et cas cliniques	<b>C. Charley Monaca – Lille et L Barateau - Montpellier</b>

<b>8h30 – 9h00</b>	Le syndrome de Kleine-Levin	<b>I Arnulf - Paris</b>
<b>9h00 – 10h15</b>	Parasomnies du sommeil lent profond (SW, TN, énurésie, médicolégal) de l'adulte et l'enfant	<b>I Arnulf – Paris</b>
<i>Pause</i>		
<b>10h30 - 11h</b>	Autres troubles moteurs nocturnes: rythmie, somniloquie	<b>I Arnulf – Paris</b>
<b>11h-13h</b>	Le rêve et ses pathologies	<b>I Arnulf – Paris</b>
<i>Déjeuner</i>		
<b>14h00 –15h00</b>	Epilepsies et sommeil	<b>I. Lambert – Marseille</b>
<b>15h00 - 16h00</b>	Sommeil et pathologies neurodégénératives	<b>K. Kinugawa - Paris</b>
<b>16h00 - 17h00</b>	Objets connectés et sommeil	<b>M.P. d'Ortho – Paris</b>